

**DÉCISION DU MAIRE N°DEC2023/005**

DOMAINE : SERVICES JEUNESSE, ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

OBJET : Contrat de réservation hébergement séjour hiver 2023

**Le Maire de la Commune de Beynes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2020/052 du 26 Mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, et notamment l'alinéa n° 2 de son article 1<sup>er</sup>, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, en matière de fournitures et services dans les limites de 120 000€ HT et en matière de travaux dans les limites de 700 000€ HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Vu** la délibération n°2022-087 relative à l'organisation du séjour d'hiver 2023 à Saint-Jean-d'Arves (Savoie),

**Considérant** la nécessité de passer un contrat de réservation pour l'hébergement du séjour hiver 2022 organisé par les Services Jeunesse, Enfance et Péricolaire de la Mairie de Beynes,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de passer un contrat de réservation pour l'hébergement pour le séjour hiver 2023.

**Article 2 :** Le tarif est de 50,50 Euros par jour et par personne avec 2 gratuités pour le séjour.

**Article 3 :** Le prix comprend la pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner).

**Article 4 :** Il convient de rajouter 23 Euros par chauffeurs pour le petit déjeuner à l'arrivée et le repas du soir avant le départ, soit 46 Euros pour les deux chauffeurs.

*Cet acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date où il est exécutoire soit par recours gracieux, soit par recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles.*

**Article 5 :** Il convient de rajouter également le prix d'une location de voiture d'un montant de 66 Euros.

*Acte rendu exécutoire par :*  
*- Transmission en Préfecture le 10/01/2023*  
*- Publication le 10/01/2023*

Beynes, le 06/01/2023.

Le Maire,  
Yves REVEL